

N° 656  
15 SEPTEMBRE  
2007

# L'UNIVERSITE SYNDICALISTE



- CONDITIONS DE TRAVAIL
- REVALORISATION DU MÉTIER

## SYSTÈME ÉDUCATIF 4-5

- DÉMOCRATISER LE SECOND DEGRÉ
- RÉACTIONS SYNDICALES À LA LETTRE AUX ÉDUCATEURS
- COLLÈGE
- CARTE SCOLAIRE

## MÉTIER-CATÉGOS 6-7

- COLLOQUE "ÉVOLUTION"
- QUESTIONS-RÉPONSES SUR L'ABROGATION DU DÉCRET ROBIEN

Les photos de Daniel Maunoury illustrant ce numéro ont été prises au collège et lycée Jules-Verne de Nantes.

## ÉDITO OPÉRATION SÉDUCTION



**M**ardi 11 septembre, fin d'après-midi. Dans un climat qui se veut décontracté, un langage direct sur un registre presque familial, Xavier Darcos reçoit le SNES\* dans son bureau.

Ses déclarations à la presse sur le collège unique, la série ES, la réforme des lycées, le bac... ? Non, il ne faut pas croire les

médias, il ne s'agit que d'interprétations erronées de sa pensée ou de déformation de ses propos. Le ministre nous l'affirme, il n'a qu'une préoccupation, l'amélioration du système éducatif et aucun a priori lorsqu'il ouvre un chantier. Sa priorité en novembre sera l'éducation culturelle et artistique ; concernant les lycées, il ne s'exprimera ni ne s'engagera avant 2008.

Quant au collège unique, personne et surtout pas lui ne veut l'abandonner dans ses objectifs. Monsieur Darcos a aussi des

certitudes, tout ira mieux si les professeurs vont mieux et pour cela il faut revaloriser la fonction. Mais le ministre le répète plusieurs fois : le problème est que personne ne veut le croire à cause des 11 200 suppressions d'emplois au prochain budget, qui ne représentent pourtant que 0,8% de la ressource enseignante... Pourtant, sans son intervention c'est le double qui était programmé par Bercy ! Et de confirmer la disparition de 70 000 emplois à venir sur l'ensemble du quinquennat. Certes, convient-il, des désaccords vont nous opposer mais si « on » donne le signe que le système bouge sans doute sauvera-t-il quelques emplois. Jeudi 13, sur les ondes, le ministre annonce le projet d'une voie unique au lycée. S... de journalistes !

■ Claudie Martens, cosecrétaire générale

\* Daniel Robin, Roland Hubert, Claudie Martens, Frédérique Rolet, cosecrétaires généraux du SNES. Compte rendu de l'audience sur [www.snes.edu](http://www.snes.edu)

## ANNONCES GOUVERNEMENTALES CONSTRUIRE LES MOBILISATIONS

Le tourbillon d'annonces venant de Xavier Darcos, les propos catastrophistes sur l'École complaisamment véhiculés par les médias, la Lettre aux éducateurs envoyée par Nicolas Sarkozy, montrent que l'École constitue un enjeu essentiel de la politique actuelle. Par le terme de « refondation » le Président entend bien bouleverser un système fondé sur un projet d'émancipation collective, promoteur de valeurs d'égalité, de laïcité, au profit d'un autre projet où la mission de l'École se réduirait à l'insertion professionnelle, où mérite et concurrence seraient les maîtres mots.

Ces orientations s'inscrivent complètement dans le cadre général d'un désengagement de l'État, d'un renvoi des individus à la maîtrise de leur santé, leur protection sociale, le financement de leurs retraites, l'affaiblissement des services publics, dans le droit fil aussi des lois votées pendant l'été, remettant en cause le droit de grève, accentuant la répression, livrant les universités à la concurrence.

De même, les chantiers en cours, depuis la TVA sociale, les franchises médicales, la réforme des régimes spéciaux de retraite jusqu'à la réforme du Code du travail, convergent pour dégrader la situation des salariés.

C'est dans ce contexte qu'il faut replacer la situation faite à l'Éducation nationale et à la fonction publique et, après avoir mis en lumière les conséquences très concrètes du budget 2007 (assouplissement de la carte scolaire, montée des effectifs, TZR affectés hors discipline ou hors zone, explosion des compléments de service et des heures supplémentaires, vie scolaire, chômage des non-titulaires...), le CN des 11 et 12 septembre s'est attaché à analyser le programme de 2008 : politique de renoncement budgétaire (- 11 200 postes à l'E.N., recrutements en baisse), politique de renoncement à l'ambition éducative aussi (socle commun, réduction de l'offre de formation, conception passiviste de la culture, refonte de l'orientation...). S'appuyant sur certains constats bien réels, le ministre de l'E.N. en tire parti pour expliquer qu'on peut faire mieux avec moins, en diminuant les heures d'enseignement et en faisant travailler davantage les personnels, gommant soigneusement toute référence aux dimensions sociales des apprentissages.

Bien sûr, il s'agit aussi de rassurer et, la main sur le cœur, **Suite page 2** ▶▶▶



## SANS-PAPIERS

### Préfets au piquet

Brice Hortefeux, ministre de l'Immigration, de l'Intégration, et de l'Identité nationale n'aime pas les mauvais élèves. Il a donc convoqué les préfets dont le tableau de chasse est insuffisant. Rappelons que le président de la République a fixé à 25 000 le nombre d'hommes, de femmes et d'enfants sans papiers qui doivent être arrêtés puis expulsés du territoire national. Face à cet acharnement, le SNES, la FSU, RESF et l'ensemble des organisations soucieuses des Droits de l'Homme appellent à la vigilance et à la solidarité.



## 29 SEPTEMBRE

### Journée d'action intersyndicale contre les franchises

La FSU appelle, comme de nombreuses autres organisations (ATTAC, CGT, Solidaires, etc.), à une journée de mobilisation contre les franchises sur les soins et pour l'accès aux soins pour tous.



►►► Suite de la page 1

## ANNONCES GOUVERNEMENTALES CONSTRUIRE LES MOBILISATIONS

chacun au gouvernement proclame qu'il faut revaloriser le métier enseignant, cependant la conception des métiers développée tant dans la *Lettre aux éducateurs* que la lettre de mission à Darcos inquiète fortement sur ce que pourrait être le contenu de cette « revalorisation ».

C'est pourquoi le SNES a pris la décision de mener une campagne offensive en direction des collègues et de l'opinion afin de renforcer la syndicalisation, décrypter le sens des déclarations successives, mettre en avant un autre projet pour l'école et ses personnels.

Il s'agit de construire une mobilisation importante de la profession autour de quelques axes : remise en cause structurelle du système éducatif/postes et budget/métier, de multiplier pour cela les réunions de terrain, travailler à toutes les possibilités d'expressions unitaires dans la suite de l'appel lancé récemment par 16 organisations.

Dans le cadre d'une semaine d'action organisée fin septembre, les S1 pourront se réunir pour répondre à la *Lettre aux éducateurs*, faire état des difficultés des établissements, exiger de véritables mesures pour le système éducatif et ses personnels ; une journée d'action dans la première quinzaine d'octobre sous forme de rassemblements, conférences de presse... permettra d'organiser la remise des lettres et de nous faire entendre.

Cette dynamique doit permettre de créer les conditions d'un élargissement de l'action et de mettre en perspective une action nationale d'ampleur le plus vite possible (grève, manifestation nationale...); lors de la réunion des fédérations de l'Éducation du 12 septembre, le SNES a porté ces orientations, insisté sur la nécessité de répondre aux attentes des collègues. Pour atteindre cet objectif, des rendez-vous, dans des délais rapides et réguliers, sont d'ores et déjà prévus pour faire le bilan des campagnes engagées et mettre en débat les modalités des initiatives à prendre. À l'issue de la réunion des instances de la FSU le 19 septembre, le BN du SNES tirera les conclusions des évolutions de la situation.

En ce qui concerne la fonction publique, le SNES mandate la FSU pour élaborer un matériel permettant une campagne d'opinion sur les missions, l'emploi et les salaires, poursuivre le travail engagé avec les huit fédérations de fonctionnaires, impulser les initiatives nécessaires.

Enfin, dans le cadre de l'interprofessionnel, le SNES et la FSU occuperont pleinement leur place dans la construction d'alternatives et participeront aux initiatives qui se développent.

■ **Frédérique Rolet**

Publicité

BESOIN D'UNE AIDE POUR L'IU FM ?  
LEVEZ LA MAIN ET CLIQUEZ



WWW.ESPACE-EDUCATION.FR

La MAIF a créé [www.espace-education.fr](http://www.espace-education.fr), en partenariat avec l'éditeur Rue des écoles. Ce site propose, aux étudiants qui se destinent aux métiers de l'éducation, des outils pédagogiques pour s'évaluer, progresser et réussir. Assureur privilégié des enseignants, la MAIF est naturellement tournée vers la promotion de leur métier. Pour nous, c'est ça être assureur militant.



Pour tous nos contrats : [www.maif.fr](http://www.maif.fr) ou N° Azur 0 810 500 810 PRIX D'UN APPEL LOCAL

## TABLE RONDE TRAVAIL

Lundi 3 septembre se sont ouverts les travaux de la première des tables rondes décidées par Xavier Bertrand. Elle traite les conditions de travail, les risques psychosociaux, les maladies professionnelles notamment. Elle doit en principe déboucher sur des décisions qui concernent le secteur privé. On a pu y entendre le patronat contester la véracité des enquêtes menées sur les conditions de travail et qui le mettaient face à ses responsabilités.

La FSU a pu être auditionnée. L'objet de son intervention a été de mettre en évidence à travers des exemples de salariés exerçant des métiers différents dans les fonctions publiques (à l'ANPE, dans l'Éducation nationale, dans un conseil général), les problèmes de souffrance au travail, et de dégager les similitudes dans les conditions de travail : les pressions, injonctions, l'accroissement de la charge de travail et la multiplicité des tâches à accomplir, l'individualisation des carrières, la concurrence entre salariés se retrouvent partout. C'est également et plus encore le sens et le contenu du travail qui sont en jeu, quels que soient les métiers. En l'absence pour l'instant d'une table ronde dans la fonction publique dédiée à ces sujets, il était important de montrer les carences des employeurs publics, de mettre l'État devant ses responsabilités, et de montrer que fonctionnaires et salariés du privé ont beaucoup en commun. Avec leurs syndicats, ils doivent reprendre la main sur le contenu du travail. Au travail, pour avoir la santé, c'est le travail qu'il faut soigner !

■ **Élizabeth Labaye**

Une manifestation nationale est d'ailleurs organisée autour des questions de santé au travail le 13 octobre à Paris, à l'initiative de la FNATH (accidentés du travail) et de l'ANDEVA (victimes de l'amiante).

Un colloque est également prévu à Paris les 22 et 23 janvier, à l'initiative de l'Institut de recherche de la FSU.

## FONCTION PUBLIQUE PRÉCARITÉ

Dans le cadre des tables rondes prévues prochainement au ministère de la Fonction publique (ces tables rondes sont dites « conférences de cohésion sociale... »), la FSU s'est étonnée que la précarité ne figure pas dans le programme proposé aux organisations syndicales : attente et valeur de la fonction publique, dialogue social, parcours professionnel, pouvoir d'achat (dont il est précisé d'emblée qu'il ne s'agit pas d'une table ronde sur la revalorisation salariale).

Le ministère de la Fonction publique a finalement accepté d'insérer la question de la précarité dans la table ronde consacrée au parcours professionnel. Cette succession de tables rondes doit déboucher, comme pour l'Éducation nationale, sur la publication d'un livre vert.

■ **Vincent Lombard**

« Un bon formateur a ce souci constant : enseigner à se passer de lui »

ANDRÉ GIDE

## MÉTIER DE L'ENSEIGNEMENT

# LEUR REVALORISATION DÉPEND DE NOUS

La mobilisation de l'an dernier contre le décret Robien a contraint le gouvernement après l'élection présidentielle à ouvrir le chantier de la revalorisation des métiers de l'enseignement. Si le ministre nous promet des mesures financières significatives, les choix budgétaires ne lui laissent pas de marge de manœuvre. La lettre aux éducateurs, la lettre de mission à Xavier Darcos, les déclarations du ministre inquiètent fortement sur le contenu de cette « revalorisation » et la conception de nos métiers avec le sentiment que tout est déjà écrit du côté gouvernemental. Mais l'action collective face à un gouvernement très sensible au rapport de force peut sans aucun doute changer la donne.

Avec près de trois mois de retard, le comité chargé d'établir le diagnostic de l'état de nos professions va enfin officiellement être installé le 24 septembre prochain. Libre de ses modalités de travail, il auditionnera l'ensemble des organisations concernées. Il devra rendre sa copie dans un « livre vert » pour la fin décembre. À partir de ce travail, le ministère, après discussion avec les organisations syndicales, élaborera un livre blanc de propositions au printemps.

### UN SCÉNARIO ÉCRIT D'AVANCE ?

Les discussions s'ouvrent dans le contexte très particulier des 11 200 emplois supprimés au budget 2008 et des programmations de nouvelles suppressions pour les cinq ans à venir. Dans ce cadre, le gouvernement programme à terme la diminution des horaires des collégiens et lycéens, et l'augmentation du temps de travail des enseignants par le recours accru aux heures supplémentaires et par l'élargissement de leurs missions. La lettre de Nicolas Sarkozy aux éducateurs, « *Vous gagnerez plus, vous progresserez plus rapidement si vous choisissez de travailler et de vous investir davantage* », comme la lettre de mission au ministre de l'Éducation nationale, « *Il nous semble naturel que chaque enseignant puisse maîtriser, par son travail, l'évolution de sa carrière et de ses revenus en s'investissant comme il le souhaite dans son métier principal et dans des activités complémentaires. Les obligations de service des enseignants devront tenir compte de cette nouvelle liberté qui leur est offerte* », sont à ce titre éloquentes.

### CONSTRUIRE LE RAPPORT DE FORCE

Le SNES se mobilise dès la rentrée pour modifier ce scénario. Il poursuivra le travail mené l'an passé avec l'ensemble des collègues dans la mobilisation contre la mise en œuvre du décret Robien, pour faire connaître leur réalité en articulation avec les mobilisations unitaires pour la défense du service public d'éducation. À l'occasion de l'installation du comité le 24 septembre prochain, le SNES lancera une cam-

### Les membres du comité

Le ministre a fixé une première liste de huit membres, susceptible d'être complétée par deux ou trois membres supplémentaires.  
Marcel Pochard, ancien directeur général de la fonction publique. Il présidera le comité.  
Antoine Compagnon, professeur au Collège de France.  
Pierre-Yves Duwoye, secrétaire général du ministère de l'Éducation nationale.  
Foucault Lestienne, directeur des ressources humaines de La Poste.  
Michel Rocard, ancien Premier ministre socialiste.  
Éric Maurin, chercheur à l'EHESS.  
Bertrand Hervieu, Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes.  
Philippe Manière, directeur général de l'institut Montaigne.

pagne d'expression et de revendication des personnels. Cette campagne prendra la forme d'un questionnaire public envoyé à tous les enseignants du second degré, personnels de vie scolaire, conseillers d'orientation psychologues. Diffusé par voie électronique et publié dans la prochaine US de fin septembre, faites-le largement connaître autour de vous. Conçu comme un outil pour construire le rapport de force dans une bataille d'opinion et de mobilisation, il doit nous aider à contraindre le ministère à prendre en compte les attentes des personnels sur les évolutions des services, la nécessité de renforcer les équipes éducatives, sur les carrières, les salaires, la formation... La diffusion et la collecte des réponses seront prises en charge par les S1 tout au long des mois d'octobre et novembre. La synthèse de ces réponses sera largement diffusée auprès des médias et utilisée par le SNES dans ses interventions auprès du comité. ■ **Claudie Martens**



Sur le site, suivre l'évolution du dossier au jour le jour, lire La Lettre aux Éducateurs, la lettre de mission du ministre, le compte rendu de l'audience SNES chez Darcos. [www.snes.edu](http://www.snes.edu)

### Ce que le SNES défendra



#### Liberté pédagogique

Les enseignants sont des concepteurs d'un métier soumis à des tensions : décalage entre les injonctions institutionnelles et la réalité perçue de ses élèves, gestion de l'hétérogénéité du groupe, difficulté de faire entrer tous les élèves dans l'activité scolaire. Ils ont besoin d'un espace personnel d'initiative et d'action, qui suppose responsabilisation et capacité d'agir appuyées sur les textes

réglementaires, sur les acquis effectifs des élèves et la réflexion collective, permettant la mise en œuvre au plan local d'objectifs et de recommandations nationales.

#### Le travail en équipe et en complémentarité

Le SNES revendique la constitution de véritables équipes pluriprofessionnelles (enseignants, CPE, conseillers d'orientation psychologues, étudiants surveillants, infirmières, assistantes sociales...) à même de prendre en charge les élèves dans leur diversité avec des regards croisés complémentaires, sans confusion des rôles. Du temps doit être libéré pour le travail collectif géré par les équipes.

#### Le service des enseignants

Réfléchir aux évolutions du service suppose de partir des missions et de mieux cerner les composantes du métier (heures d'enseignement, conseils, réunions, formation, recherches, évaluation...), en respectant la cohérence de la mission centrale d'enseignement. Le service doit continuer à être fixé en heures hebdomadaires, les conditions d'exercice en classe améliorées pour redonner du temps au professeur avec les élèves. Le soutien scolaire doit être intégré au service. L'aide aux devoirs pourrait être assurée par des étudiants surveillants ou des enseignants volontaires mais nécessite pour être efficace un échange collectif.

#### Le SNES revendique

- Des maxima de service de 17 heures dont deux heures forfaitaires pour le travail en équipe, pour les certifiés (15 dont 2 pour les agrégés, 30 + 5 pour les CPE).
- Le maintien des décharges statutaires actuelles.
- Un volant de décharges attribuées à chaque établissement pour la prise en compte de situations spécifiques : collèges exerçant en établissements ZEP, ou ayant trois niveaux ou plus, ou exerçant des activités spécifiques...
- Le respect de la qualification et de la discipline.

## ET NOS RÉMUNÉRATIONS ?

Nicolas Sarkozy a reporté au 20 septembre le discours qu'il devait tenir le 12 sur la fonction publique. Sauf à réorienter fondamentalement les orientations tracées par les ministres et les lois votées ces dernières semaines, le président n'a pas les moyens de répondre aux aspirations des agents publics.

Le gouvernement avance deux pistes, celle de travailler plus et celle de rémunérer la performance. L'une et l'autre sont porteuses d'opposition entre les agents et ne peuvent que servir à différer les mesures générales et à en limiter l'importance. La rémunération de l'agent serait à l'appréciation et au bon gré de sa hiérarchie, et laisse de côté ceux qui statutairement ne peuvent faire d'heures supplémentaires : stagiaires en formation, personnels à temps partiel, CPE, CO-Psy. Va-t-on ainsi approfondir les différences de rémunération entre hommes et femmes, mesurables y compris dans la fonction publique ? Le développement des heures supplémentaires serait lourd de conséquences. Sur l'emploi et les recrutements : le budget 2008 supprime 3 500 emplois pour les transformer en HS. Les person-

nels veulent disposer de davantage de temps pour mieux faire leur travail, pour se concerter, pour se former, pour souffler tout simplement.

Travail sous-rémunéré dans notre profession, les HS sont suspendues en cas d'absence, et ne créent que fort peu de droit pour la retraite. Les cotisations prélevées sur ces rémunérations accessoires depuis 2005 le sont à un taux bien plus faible que sur le traitement principal, dans la proportion de 1 pour 10 pour la contribution employeur. Elles alimentent un régime par capitalisation, un fonds de pension, dont les prestations ne sont en rien garanties puisque dépendantes des revenus des placements financiers.

Les HS ne répondent pas à la dévalorisation de nos professions. Pour le SNES la revalorisation de nos carrières passe par une reconstruction de la grille et le rattrapage du pouvoir d'achat du point d'indice de la fonction publique.

■ **Anne Féray**



### Le comité travaillera sur quatre thèmes

1. L'organisation de l'enseignement et les évolutions du métier. *Typologie des missions* : enseignement, soutien, accompagnement... Liberté pédagogique, évaluation, organisation collective en école et dans le second degré. Place et rôle au sein de l'école, de l'EPLE - *Conditions particulières d'exercice* : éducation prioritaire, traitement de la difficulté scolaire, élèves à besoins éducatifs particuliers.
2. Les spécificités du métier d'enseignant : mobilité géographique, fonctionnelle, promotion. Déroulement de carrière, seconde carrière, fins de carrière. Service et mode de rémunération dans le premier degré, dans le second degré.
3. L'entrée dans le métier : recrutement et prérecrutement. Formation et rémunération en début de carrière. Les premières affectations.
4. La reconnaissance de la fonction enseignante et le dialogue social : la formation tout au long de la carrière. Santé, médecine de prévention, traitement des ruptures professionnelles. Protection juridique et reconnaissance morale, conditions matérielles. Amélioration du dialogue social avec l'administration et au sein de l'établissement.

### « Grand corps malade »

L'émission de Canal+, diffusée lundi 3 septembre, jour de la rentrée des élèves, a provoqué un émoi certain. Les choix éditoriaux de la chaîne sont libres et le SNES ne peut que constater le parti pris du réalisateur et regretter qu'un média participe de façon aussi délibérée à l'entreprise de dénigrement du système éducatif menée depuis quelques semaines. En revanche, il ne peut tolérer qu'un journaliste laisse un « témoin » énoncer des contrevérités sur le baccalauréat et la prétendue existence d'un logiciel permettant d'attribuer de façon aléatoire des notes à des copies non corrigées, sans vérifier ses informations. Le SNES s'est adressé au ministre pour lui demander la publication d'un démenti.

### Grève à Wallis-et-Futuna

À Wallis-et-Futuna, une grève des enseignants a eu lieu le 23 août dernier. Fait exceptionnel sur ce territoire, elle a rassemblé plus de 60 % des collègues unis pour dénoncer l'attitude hostile du vice-recteur vis-à-vis des personnels. Dans cette collectivité d'outre-mer, les séjours sont limités à deux ans renouvelables une seule fois et le renouvellement de séjour est soumis à l'avis du vice-recteur. Sans aucune consultation des personnels, dans l'arbitraire le plus total, avec l'appui de l'administration centrale et sans référence aux règles, le vice-recteur refuse renouvellements de séjours, autorisations d'absences et mutations internes dans le but de faire taire toute éventuelle opposition. À cela, il faut ajouter l'absence de soutien du vice-recteur à des enseignants agressés physiquement par certains élèves. Et qui plus est, il désavoue le conseil de discipline du lycée en décidant de réintégrer des élèves violents une semaine avant la fin de leur exclusion.

### Affectations Outre-mer

Les prochaines commissions nationales d'affectation (rentrée février 2008) en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna se tiendront entre le 2 et le 4 octobre prochains. Attention, le barème est modifié cette année. Consultez notre site [www.hdf.snes.edu](http://www.hdf.snes.edu) pour plus d'informations et pour télécharger votre fiche syndicale.

# SYSTÈME ÉDUCATIF : OÙ VA-

Après la lettre présidentielle aux éducateurs et sa conférence de presse de rentrée, le ministre de l'Éducation nationale multiplie les déclarations et les effets d'annonce. Ainsi apprend-on un jour que la série ES offrirait des débouchés incertains à ces élèves, le lendemain on annonce la fin du collège unique pour finalement chuter sur l'expérimentation dans quelques académies de l'utilisation des gymnases pour faire passer les épreuves de baccalauréat. Derrière tout

## DÉMOCRATISER LE SECOND DEGRÉ LES PROPOSITIONS DU SNES

Pas une journée ne se passe sans que le ministre de l'Éducation n'y aille de sa déclaration sur telle ou telle question devenue soudainement urgente. Donnant l'illusion de traiter toutes les questions rapidement et avec bon sens, il met en œuvre un projet éducatif qui nie les réalités sociales et fait l'impasse sur toutes les avancées de ces dernières décennies.

Depuis des mois nous demandons l'ouverture de débats sur les conditions d'accueil et de travail des élèves au collège, depuis des mois nous alertons le gouvernement sur la situation de la série L, depuis des mois nous l'interrogeons sur l'avancée de la réforme des séries STI-STL. Les réponses que nous recevons aujourd'hui sont à côté des enjeux que nous posons : l'accompagnement éducatif n'est pas le remède miracle annoncé, le dénigrement de la série ES ne peut pas justifier la refonte du lycée général, les attermolements autour des séries technologiques ne peuvent plus durer et la fausse polémique autour du collège unique ne sert pas les intérêts

des élèves et des personnels.

Il ne s'agit pas pour le SNES d'occulter les problèmes que rencontre notre école, ni d'éluider la persistance d'inégalités devant l'accès aux savoirs et aux qualifications. Mais nous revendiquons un bilan équilibré et plus serein qui englobe la reconnaissance de l'importance de l'engagement des personnels et de leur professionnalité.

Le SNES porte l'exigence de la démocratisation du second degré et de l'accès aux formations du supérieur. Les conditions de sa concrétisation sont évidemment financières et nécessitent des investissements là où le gouvernement entend imposer des restrictions drastiques, mais pas uniquement. Il faut s'appuyer sur la volonté, qui ne s'est jamais démentie, des personnels de faire réussir tous leurs élèves.

Pour nous, les transformations du système éducatif passent entre autre par :

- une amélioration de l'encadrement éducatif permettant une prise en charge des difficultés scolaires dans toutes ses dimensions ;



© Daniel Maunoury

- une amélioration des conditions de travail de tous permettant une diversification des pratiques, des approches, des méthodes ;
- une réflexion sur les contenus qui aboutisse à une culture commune qui ne soit pas la seule accumulation de vagues compétences générales pour certaines disciplines et à l'opposé un catalogue de savoirs empilés pour d'autres ;
- une véritable autonomie des équipes dans leurs choix pédagogiques et dans l'élaboration de leurs stratégies éducatives.

■ Roland Hubert  
roland.hubert@snes.edu

## QUATRE QUESTIONS À



### ÉRIC MAURIN

Économiste et sociologue français, il est directeur de recherche à l'École des hautes études en sciences sociales

**L'US :** La rentrée a été marquée médiatiquement par un retour en force du catastrophisme : système nul, élèves nuls, diplômés nuls... comment interprétez-vous cette offensive ?

**É. M. :** Pour certains, vous le savez, accueillir tout le monde dans les mêmes collèges, sans distinction ni sélection, donne des classes ingérables et une chute du niveau général. À cette critique élitiste très ancienne s'en ajoute aujourd'hui une autre, plus fataliste : il n'y a pas assez d'emplois qualifiés pour tout le monde sur le marché du travail. Du coup, rien ne sert de pousser le maximum de jeunes à faire des études, c'est même contre-productif. La conjonction des deux critiques produit le catastrophisme et le pessimisme ambiant...

**L'US :** Ce pessimisme est-il justifié ?

**É. M. :** Pas du tout. L'analyse méticuleuse de l'évolution récente des emplois et des salaires est sans équivoque : plus que jamais, la diffusion des formations secondaires et supérieures améliore la productivité, les salaires et protège l'économie de davantage de chômage encore. Il est absurde de dire qu'il n'y a pas de place pour davantage de diplômés. Au fur et à mesure qu'elles renouvellent leurs technologies, les entreprises se transforment en faveur des salariés les mieux formés, aux capacités d'évolution les plus fortes. Regardons l'histoire récente : pour les générations qui ont profité du dernier grand choc de la démocratisation scolaire (celles nées entre 1965 et 1972), la qualité de l'insertion professionnelle a évolué beaucoup plus favorablement que pour les générations nées un peu plus tôt ou un peu plus tard.

**L'US :** Vous avez étudié l'évolution des systèmes éducatifs étrangers : Scandinavie, Royaume-Uni, quelles conclusions en tirez-vous ?

**É. M. :** Les enquêtes internationales aujourd'hui disponibles permettent de comparer les progrès des élèves entre 11 et 15 ans selon qu'ils sont scolarisés dans un collège très sélectif (à filières séparées comme en Allemagne ou en Autriche), un collège un peu moins sélectif (comme

la France) ou un collège beaucoup plus intégré (comme en Scandinavie). Résultat : plus les systèmes secondaires sont sélectifs, plus les progrès sont faibles. Par ailleurs, dans beaucoup de pays, le passage au collège unique et la démocratisation du secondaire ne se sont pas réalisées en bloc, mais région par région, de façon décalée dans le temps. La comparaison des destins scolaires et sociaux dans les régions passées au collège unique avec les destins observés dans les régions restées dans un système sélectif est systématiquement à l'avantage des régions passées au collège unique. C'est vrai en Suède, en Norvège, au Royaume-Uni, au Canada... partout où l'expérience a été ainsi menée province par province.

**L'US :** Même si le système éducatif français a effectivement remporté des succès, un malaise réel subsiste.

Comment pourrait-on mieux prendre en compte les élèves tels qu'ils sont ?

**É. M. :** L'un des chantiers les plus urgents me semble d'augmenter l'offre de formation supérieure pour les bacheliers des filières technologiques et professionnelles. Ils n'ont aujourd'hui bien souvent d'autre choix que de poursuivre dans des premiers cycles généralistes qui ne sont pas faits pour eux, d'où beaucoup de désillusion et de gâchis. Augmenter et adapter l'offre de formation supérieure, notamment à vocation professionnelle, demande beaucoup de moyens supplémentaires : il faut réformer le financement de l'enseignement supérieur. Je trouve très intéressante l'expérience australienne où le surcroît de financement n'est pas demandé à l'ensemble des contribuables, mais à ceux qui ont bénéficié d'une formation supérieure et ont aujourd'hui des revenus élevés. Cette réforme a permis d'augmenter simultanément la qualité et le volume de l'enseignement supérieur australien, sans créer d'inégalités nouvelles. Les ressources tendent également à aller aux formations qui marchent, ce qui évite l'inflation de filières typique du système français actuel.

Propos recueillis  
par Serge Chatelain



## Extraits

Jadis il y avait sans doute dans l'éducation trop de culture et pas assez de nature. Désormais il y a peut-être trop de nature et plus assez de culture. Jadis on valorisait trop la transmission du savoir et des valeurs. Désormais, au contraire, on ne la valorise plus assez. L'autorité des maîtres s'en est trouvée ébranlée. Celle des parents et des institutions aussi. (...)

L'échec scolaire a atteint des niveaux qui ne sont pas acceptables. (...)

Il serait vain pourtant de chercher à ressusciter un âge d'or de l'éducation, de la culture, du savoir qui n'a jamais existé. Chaque époque suscite des attentes qui lui sont propres. Nous ne referons pas l'école de la III<sup>e</sup> République, ni celle de nos parents, ni même la nôtre. (...)

Le but n'est ni de se contenter d'un minimum fixé à l'avance, ni de submerger l'enfant sous un flot de connaissances trop nombreuses pour qu'il soit en mesure d'en maîtriser aucune. Le but c'est de s'efforcer de donner à chacun le maximum d'instruction qu'il peut recevoir en poussant chez lui le plus loin possible son goût d'apprendre, sa curiosité, son ouverture d'esprit, son sens de l'effort. (...)

Je souhaite que les enfants se découvrent lorsqu'ils sont à l'école et qu'ils se lèvent lorsque le professeur entre dans la classe, parce que c'est une marque de respect. (...)

Si je souhaite aller progressivement vers la suppression de la carte scolaire, c'est précisément pour qu'il y ait moins de ségrégation. Si je souhaite réformer le collège unique, c'est pour que chacun puisse y trouver sa place, pour que les différences de rythmes, de sensibilités, de caractères, de formes d'intelligence soient mieux prises en compte de façon à donner à chacun une plus grande chance de réussir. (...)

Ce qu'il nous faut retrouver, c'est la cohérence du projet éducatif. Elle passe naturellement par la remise à plat des rythmes et des programmes scolaires qui est devenue nécessaire après des décennies où l'école s'est trouvée confrontée à une masse croissante d'exigences contradictoires (...).

J'ai bien conscience que votre statut social, votre pouvoir d'achat, se sont dégradés au fur et à mesure que votre

tâche devenait plus lourde, vos conditions de travail plus éprouvantes. (...)

Vous pourrez choisir la pédagogie qui vous semblera la mieux adaptée à vos élèves parce que je crois qu'il faut faire confiance aux enseignants, à leur capacité de jugement, parce qu'ils sont les mieux placés pour décider de ce qui est bon pour les élèves. (...)

Je souhaite faire de la revalorisation du métier d'enseignant l'une des priorités de mon quinquennat parce qu'elle est le corollaire de la rénovation de l'école et de la refondation de notre éducation. (...)

Dans l'école que j'appelle de mes vœux où la priorité sera accor-



## La filière ES dans le collimateur du ministre

Qui veut tuer son chien l'accuse de la rage. Bien que le ministre de l'Éducation nationale se veuille rassurant, cela ne l'a pas empêché par deux fois, dans *Paris Match* (23 août) et dans sa conférence de presse de rentrée du 29 août, d'affirmer que la filière ES serait « sans débouchés évidents » ou « aux débouchés incertains ». On ne peut que s'interroger sur ce qui peut motiver des propos d'une aussi grande contre-vérité. En effet, l'histoire de ces 40 dernières années a montré à quel point la filière B devenue ES avait été utile pour la démocratisation du système éducatif et de l'enseignement général en particulier. Par ailleurs, les chiffres publiés par le ministère lui-même ne cessent de démontrer que la filière ES est une voie de réussite dans l'enseignement supérieur. Quant à la probabilité de trouver rapidement un emploi à l'issue d'études supérieures – très diversifiées pour les bacheliers ES – le ministre ferait mieux de se préoccuper du sort des quelque 35 % de jeunes d'une génération qui n'obtiennent pas le baccalauréat... Il serait souhaitable que M. Darcos précise si selon lui la filière ES devrait faire les frais d'une éventuelle réforme de l'ensemble des voies générales. Ou bien, tout simplement, si l'esprit critique auquel sont formés les élèves de la série ES est devenu insupportable à l'heure où la diffusion de la culture économique se fait de plus en plus sous l'égide du Medef... En ce sens, le projet plus ou moins déclaré d'installer une découverte professionnelle de trois heures pilotée par le MEDEF en Seconde rentre-t-il en contradiction avec le maintien de cet enseignement critique dispensé par les SES ?

## Rouen

Une collègue syndiquée, enseignante au collège Lecanuet de Rouen, a vu sa note administrative gelée en 2006/2007 pour la seule raison qu'elle avait refusé un remplacement à l'interne (décret du 26 août 2005).

Malgré les protestations de ses collègues et des commissaires paritaires, le recteur a confirmé le gel de la note lors de la CAPA examinant les contestations de la notation administrative. Cette décision inacceptable est sans précédent dans l'académie de Rouen.

Une pétition associant l'ensemble des syndicats du second degré a été lancée et sera portée au recteur lors d'une audience début

octobre : <http://www.rouen.snes.edu>

# T-ON ?

ce battage médiatique se cachent de profondes transformations du système dont l'absence totale de la voie technologique dans le discours gouvernemental est un révélateur. Et surtout, cela permet d'éviter d'aborder les questions liées au budget : suppressions de postes, pluie d'heures supplémentaires, précarité des personnels...

## COLLÈGES QUELLES RÉALITÉS ?

Xavier Darcos multiplie les déclarations qui remettent en cause le principe d'un collège offrant une scolarité commune à tous les élèves au profit d'un collège à la carte. Pour lui, le collège actuel serait « totalement dépassé » car, lieu « d'un formatage absurde et universel », il dispenserait « le même enseignement pour tous au même moment ». Sans nier les difficultés du collège, chacun appréciera la nature caricaturale de tels propos. Ignorant les progrès accomplis depuis 30 ans avec la démocratisation de l'accès au second degré – malgré la détérioration du contexte social – le ministre noircit le tableau dans le dessein de légitimer une réforme programmée qui renforcerait la concurrence entre les établissements, réduirait les horaires d'enseignement et organiserait des parcours ségrégatifs, scellant ainsi précocement le destin scolaire et social des élèves.

L'audit sur les horaires au collège avait déjà eu pour mission de dégager des marges conséquentes d'économie en s'appuyant sur un tableau alarmiste. Mais les rapporteurs n'ont pu que constater des horaires obligatoires seulement « un peu au-dessus de la moyenne » européenne et reconnaître qu'ils avaient même baissé depuis 1977 ; ne pouvant stigmatiser les résultats du système éducatif français, ils les ont minorés en les jugeant « en-deçà des pays les plus efficaces ».

Avant la réforme Haby de 75, les élèves issus de l'école primaire étaient orientés dans une des trois filières distinctes de formation, socialement marquées. La suppression de ces filières et l'allongement de la scolarité ont permis de réels progrès. Ainsi, le nombre d'élèves accédant à un second cycle (général, technologique ou



© Daniel Maunoury

professionnel) s'est considérablement élevé et, inversement, le nombre de sortants sans qualification a fortement décliné, passant de 35 à 40 % d'une génération en 1965 à environ 8 % aujourd'hui. Reste que toutes les études convergent pour chiffrer à environ 15 % le pourcentage d'élèves qui présentent des difficultés de lecture à l'entrée en Sixième : le collège rencontre ses limites sur un noyau dur d'élèves en grande difficulté scolaire (voir encadré). Les comparaisons internationales indiquent que les pays qui favorisent la réussite du plus grand nombre sont ceux qui organisent la plus

longue scolarité commune. Le SNES reste attaché à l'objectif d'un collège accueillant tous les jeunes dans leur diversité et leur dispensant une culture commune d'un bon niveau. Cela suppose que les équipes aient les moyens de prévenir les échecs et d'apporter aide et soutien aux élèves qui en ont besoin. C'est dans la classe que se construisent les apprentissages. Le SNES propose que, dans le cadre des horaires, qui doivent rester nationaux et hebdomadaires, un horaire/professeur supérieur à l'horaire/élève soit prévu afin d'organiser des travaux de groupes, des dédoublements, permettant ainsi de favoriser le développement de pratiques pédagogiques diversifiées.

■ Bruno Mer, Monique Daune

Les diverses études qui visent à mesurer l'échec scolaire n'utilisent pas les mêmes critères mais elles font toutes apparaître des constantes devant l'écrit.

Selon « l'État de l'école », environ 15 % des élèves présentaient en 2003 des difficultés de lecture à l'entrée en Sixième (3 % en « grande difficulté », 4 % sont des lecteurs « extrêmement lents » et 8 % connaissent des « difficultés partielles »).

Le nombre de jeunes de 17 à 18 ans en difficulté de lecture, mesuré à l'occasion des JAPD (Journée d'appel), reste élevé mais en baisse continue depuis 2001 : 6 % seraient en situation de « très grande difficulté » pouvant déboucher sur l'illettrisme. Ces résultats doivent être relativisés par les comparaisons internationales qui montrent que 4,2 % des élèves français de 15 ans sont en grande difficulté contre une moyenne de 6,2 % pour les pays de l'OCDE...

## CARTE SCOLAIRE DÉBUT DE TRI SÉLECTIF

À l'occasion de sa conférence de presse de rentrée, le ministre X. Darcos a dressé un bilan positif de la première étape de la disparition progressive de la carte scolaire.

Derrière les statistiques nationales<sup>(1)</sup> sur lesquelles le ministre s'appuie pour vanter les mérites de ce projet, se cache une réalité nettement plus complexe et à y regarder de près la situation est loin d'être si satisfaisante.

Comme on pouvait s'y attendre, les demandes se concentrent dans certains secteurs géographiques, urbains notamment, là où se trouvent plusieurs établissements en concurrence et de surcroît aux niveaux de l'entrée en Sixième et en Seconde.

Les mouvements d'élèves, s'ils ne sont donc pas massifs en moyenne sur le territoire national, peuvent être d'une grande importance sur certains établissements au point de mettre en péril l'équilibre voire l'avenir de ces établissements. Par exemple, l'unique collège ZEP d'Agen perd 40 élèves en Sixième ; dans l'un des

collèges de Sens, le pourcentage d'élèves hors secteur acceptés en Sixième pourrait dépasser les 30 % alors que 22 % ont demandé à quitter un autre collège de la ville.

Ce n'est évidemment pas la mixité sociale qui y gagne contrairement au satisfecit du ministre, lequel prétend traiter de la mixité sociale en ne traitant que de mixité des élites : les établissements qui concentrent déjà les difficultés sont « siphonnés » de leurs meilleurs élèves et les phénomènes de ségrégation s'accroissent. De plus, contrairement aux engagements pris, des moyens sont retirés à certains établissements qui perdent des élèves<sup>(2)</sup>. Ceux qui accueillent des élèves supplémentaires voient souvent les effectifs par classe dépasser les 30 élèves en collège, 35 en lycée et la « liberté de choix » promise aux familles s'est vite heurtée à la capacité d'accueil des établissements.

Le SNES pense que la suppression de la carte scolaire est source d'aggravations majeures des inégalités.



© Daniel Maunoury

Il propose d'autres voies pour améliorer la situation existante et corriger les défauts actuels de la carte scolaire.

■ Fabienne Bellin, Daniel Robin

(1) 13 500 nouvelles demandes se sont ajoutées aux 54 000 des années précédentes, augmentation de 6 à 10 points des taux de satisfaction selon le ministère, « liberté nouvelle offerte aux familles » « ce premier assouplissement important a permis de satisfaire la quasi-totalité des nouvelles demandes tout en favorisant la diversité sociale ».

(2) Collège Mallarmé à Paris : - 37 élèves, - 20 heures et fermeture d'une classe.

dée à la qualité sur la quantité, où il y aura moins d'heures de cours, où les moyens seront mieux employés parce que l'autonomie permettra de les gérer davantage selon les besoins, les enseignants, les professeurs seront moins nombreux. Mais ce sera la conséquence de la réforme de l'école et non le but de celle-ci. Et, je m'y engage, les moyens qui seront ainsi dégagés seront réinvestis dans l'éducation et dans la revalorisation des carrières.

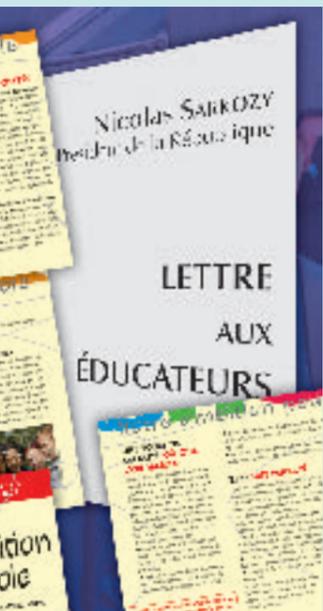
### Premières réactions syndicales

Pour la FSU, si ce texte peut faire un instant illusion, il est en fait bien éloigné des défis que soulèvent la formation et la réussite de tous les jeunes « d'autant qu'entre le discours et la pratique les contradictions sont lourdes ». Contradictions pointées par le SNES entre l'appel à une Renaissance intellectuelle, morale, et artistique, fondée sur une culture commune revisitée, et l'évocation du rétablissement de « barrages » à l'entrée en Sixième, en Seconde, à l'Université, entre la volonté de combattre les inégalités et la disparition de la carte scolaire ou la diminution de l'offre éducative, entre l'idée de renforcer la coopération entre les différents éducateurs et la disparition programmée de milliers de personnels. Autre reproche récurrent, l'impasse faite par Nicolas Sarkozy sur l'impact des inégalités sociales et territoriales sur les difficultés scolaires. Pour le SNUipp (premier degré) les accents parfois lyriques ne peuvent masquer de véritables impasses. Quel avenir est réservé aux élèves qui ne pourraient rentrer en Sixième ? Comment croire à une amélioration de l'école qui commencerait par une réduction du nombre d'enseignants ? Pourquoi opposer quantité et qualité, décréter une diminution du nombre d'heures de cours ?

« Plus de sport » ? L'idée paraît séduisante, déclare le SNEP, mais c'est un sport sans connaissances propres, sans apprentissages spécifiques, un sport « mode de vie », pas un temps d'enseignement. Le projet pourrait se traduire par

moins d'EPS au profit d'une animation sportive périscolaire. Du côté du SGEN-CFDT, il s'agit d'une pure opération de communication : « Le Président cadre d'ores et déjà de façon précise les discussions sur le métier enseignant : où est le dialogue social ? ». Pour le SE-UNSA, la lettre interroge plus qu'elle n'apporte de réponses. Deux notes discordantes dans ce concert de critiques : le SNALC-CSEN dit « chiche à l'abrogation du collège unique », à l'abandon du « passage automatique de l'école au collège et du collège

au lycée », « chiche » aussi face à la nécessité des économies budgétaires ; le SNPDEN-UNSA (chefs d'établissement) considère qu'il s'agit d'« un projet dans lequel on peut se retrouver ».



## À la rentrée 2007, dans de nombreuses académies, des collègues sont déjà dans l'action

• **Lille**, près de 200 personnes, enseignants et personnels administratifs, se sont rassemblés mercredi 12 devant le rectorat avant de défiler vers la préfecture, pour protester contre les suppressions de postes dans l'Éducation nationale. Réunis à l'appel de l'intersyndicale FSU-UNSA-CGT-CFDT-Sud, les manifestants ont protesté contre la suppression de 1 100 postes, dont 1 000 d'enseignants dans la région Nord-Pas-de-Calais lors de la rentrée 2007. Une délégation devait être reçue en préfecture en fin de journée.

• **Grenoble**, les enseignants du collège Henri-Bordeaux, à Cognin, ont massivement suivi un mouvement de grève, face à des « dysfonctionnements locaux » ; ils restent mobilisés dans l'attente d'une issue satisfaisante pour le bon fonctionnement du collège.

• **Lyon**, le SNES a lancé une campagne de pétition contre les retraits de moyens. Objectif : remettre un maximum (1 000 !) de signatures au recteur le 27 septembre.

• **Nice**, les collègues du lycée de Saint Maximin n'ont pas pris les élèves à la rentrée, ils ont obtenu satisfaction partielle sur leurs revendications – un poste de documentaliste, plusieurs Atos et un CPE mais rattaché ; le mouvement n'est donc que suspendu. Face, notamment, aux horaires d'enseignement non assurés et à des regroupements inacceptables de niveaux, les collègues du lycée Renoir de Brignoles ont décidé la grève à la rentrée et ont obtenu en partie satisfaction ; au collège les Mimosas de Mandelieu, c'est la demande d'un poste de CPE qui a motivé les personnels.



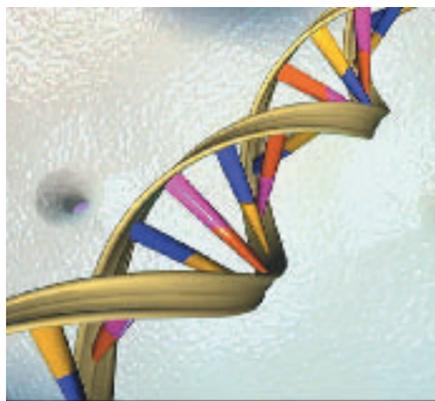
© Daniel Maunoury

« La démocratie est d'abord un état d'esprit »

PIERRE MENDÈS-FRANCE

## COLLOQUE "ÉVOLUTION" INSCRIVEZ-VOUS

Comment une théorie scientifique peut être utilisée à des fins politiques, ou combattue à des fins religieuses dans un contexte général de crise de confiance vis-à-vis des sciences ? Le SNES organise à la Plaine Saint-Denis un colloque afin d'améliorer la réflexion de la profession sur la formation des enseignants dans un contexte de remise en cause des sciences. Programmes sur <http://www.snes.edu/observ/> Avec Patrick Tort, philosophe, professeur détaché au Muséum National d'Histoire Naturelle, directeur de l'Institut Charles Darwin ; Guillaume Lecointre, professeur au MNHN ; Yvon Quiniou, philosophe ; Jean-Luc Bruyas, professeur de SVT, écrivain, acteur ; Claudine Cohen, maître de conférences à l'EHESS, historienne et philosophe des sciences ; Corinne Fortin, professeur de SVT, INRP ; Guy Rumelhard, INRP ; Michel Morange, professeur de biologie à l'ENS Paris et Paris 6 ; Alice Michel-Salzat, maître de conférences à Paris 7-Diderot, Institut Cochin, formatrice de professeurs ; Christian Orange, Professeur des universités, IUFM des Pays de Loire, didactique des SVT. La participation au colloque donne droit à absence.



Une participation aux frais de 30 € est demandée. Les syndiqué(e)s du SNES sont remboursés de leurs frais de déplacement (sur la base SNCF Prem's) et d'hébergement (chambres deux personnes retenues par le SNES).

Afin de prévoir au mieux votre venue, merci de nous informer de votre présence en nous renvoyant le coupon ci-dessous avec votre chèque à l'ordre du SNES.

■ Joël Besnard

## ÉLÈVES HANDICAPÉS ACCUEIL INSUFFISANT

La loi (1102/05) institue un droit à la scolarisation des jeunes en situation de handicap. Leur intégration scolaire nécessite, dans les établissements, les moyens de prendre en compte leurs besoins éducatifs spécifiques. Depuis deux ans, le nombre de jeunes handicapés scolarisés en milieu ordinaire progresse : 39 000 élèves dans le second degré en 2005-2006, intégrés individuellement (31 200), ou collectivement dans l'une des 900 Unités Pédagogiques d'Intégration (UPI), essentiellement en collège. Il ne doit pas seulement s'agir d'accueillir à l'école ces jeunes, mais de leur permettre d'entrer dans les apprentissages. Pour le second degré<sup>(1)</sup>, seuls 13 % des élèves handicapés ont été aidés par un enseignant spécialisé ; 18 % ont pu bénéficier de matériels pédagogiques adaptés ; le nombre d'élèves bénéficiant d'un accompagnement par un Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) ne dépasse pas 21 %.

Fin juin 2007, 4 837 AVS-i (intégration individuelle) et 1 626 AVS-co (intégration collective) étaient en fonction, d'autant plus insuffisant que les IA leur imposent des CDD et à temps partiel. Alors que les associations estiment les besoins à 10 000 ETP, le ministère promet à grand bruit 2 700 nouveaux emplois seulement (voir brève ci-dessous).

Le SNES revendique les moyens nécessaires (non financés par redéploiement) : compléments de dotation horaire, aménagements matériels, aides techniques, accompagnement éducatif, rééducatif ou thérapeutique ; une formation et un accompagnement des personnels qui prennent en charge ces élèves, et une reconnaissance, dans le cadre d'emplois statutaires, du nouveau métier qu'ont fait émerger les AVS.



■ Bruno Mer

(1) Note d'Information n° 07-23.

## MISSION GROSS DE L'ART... OU DES ARTS ?

Suite à la lettre de mission de N. Sarkozy, la ministre de la Culture, avec le ministre de l'Éducation nationale, ont chargé Eric Gross (IGEN) d'une mission sur l'éducation artistique et culturelle : il doit rendre ses premières propositions pour cette rentrée et son rapport pour le 15 décembre. Une vision patrimoniale des arts traverse ces textes\* de cadrage même si deux conceptions s'affrontent : mise en place d'un enseignement obligatoire d'histoire de l'Art ou renforcement de l'histoire des arts dans certaines disciplines (proposition qui nous semble beaucoup plus ouverte). L'axe choisi influencera la refonte des programmes d'enseignements artistiques en collège, prévue pour cette année dans le cadre de la mise en œuvre du socle commun. Parmi les propositions de X. Darcos, certaines sont positives (pass-enseignant, gratuité des musées, banques de données numériques). Mais, dans le cadre budgétaire contraint,

d'autres méritent clarifications et débats (partenariats, interventions extérieures) et portent en germe des transformations possibles de nos métiers auxquelles nous ne souscrivons pas. La circulaire sur l'accompagnement éducatif de juillet 07 présente un nouveau visage de l'éducation artistique et culturelle : le risque est grand de voir les élèves en difficulté cantonnés à l'aide aux devoirs tandis que les pratiques artistiques et culturelles, payées en HSE pour les enseignants volontaires ou bien encadrées par des intervenants extérieurs, seraient offertes aux autres élèves. Cela pourrait justifier, à terme, la disparition des pratiques artistiques de nos missions d'enseignants. Le SNES a demandé une audience à Eric Gross.

■ Sandrine Charrier, Héléne Davit,  
ens.artistiques@snes.edu

\*Ces textes et leur analyse plus complète sont disponibles sur le site des observatoires : <http://www.snes.edu/observ/spip/>, rubrique enseignements artistiques.

Nom, prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Syndiqué(e) :  Carte d'adhérent : \_\_\_\_\_

Merci de cocher les cases nécessaires ci-dessous

• Prendra le repas du vendredi midi  Samedi midi

• demande une chambre (double) pour vendredi soir (syndiqués)

À renvoyer au SNES - secteur contenus - 46, avenue d'Ivry - 75647 Paris cedex 13

## CLASSES PRÉPARATOIRES SUR LES PROGRAMMES

Le SNES, sur les prépas économiques et commerciales ECT, destinées aux bacheliers STG, a salué la qualité du travail de rénovation des programmes d'économie, gestion et droit. Les concours proposeront sans doute une épreuve d'économie-droit en 4 ou 5 heures et une épreuve de management-gestion de 4 heures. Les disciplines littéraires (français, langues) défavorisent aux concours les étudiants d'ECT, par rapport à ceux issus d'un bac général : l'Inspection générale indique que les écoles réfléchissent à l'évolution de certaines épreuves. Pour les prépas littéraires, après plusieurs interventions syndicales, le SNES a obtenu que le débat ait lieu au CSE du 9 juillet, seule instance consultative où les CPGE sont représentées (voir L'US du 7 juin). Cela a permis au SNES de relayer les nombreuses remarques et interrogations de collègues, sans remettre en cause l'hypokhâgne commune et le tronc commun de langues anciennes permettant l'accès aux deux types de khâgnes A/L. À la demande du SNES, l'horaire

modulable de langues anciennes permettra trois parcours (3 h, 5 h et 9 h). Si les IEP de Région adhèrent à la banque d'épreuves littéraires (BEL), les heures locales actuelles pourraient être utilisées pour des approfondissements spécifiques. L'amendement du SNES sur les programmes a été retenu, il donne, en introduction, une certaine cohérence aux objectifs déclinés ensuite par disciplines. Le SNES et la majorité du CSE ont émis un avis positif sur les deux arrêtés : horaires et programmes. Pour l'avenir, il n'est pas exclu que le français s'ajoute à la BEL, ce qui favoriserait l'adhésion d'autres écoles (commerce par exemple). La réflexion est entamée pour les classes de deuxième année et, selon l'Inspection générale, tout est évolutif et réversible en fonction du bilan, qui sera fait rapidement, de ces aménagements. Les collègues enseignant en CPGE sont invités à s'inscrire sur la liste de diffusion du SNES, en envoyant un courriel avec numéro d'adhérent, établissement et discipline.

■ Jean-Hervé Cohen, prepas@snes.edu



## QUESTION RETRAITE Partir en retraite à la fin de l'année scolaire, quand formuler la demande ?

Évidemment, vous demanderez à être en retraite à la fin des vacances, mieux à compter du jour de la rentrée des élèves, le 2 septembre 2008. Sauf cas particuliers, cette date ne peut être contestée, vous percevrez votre traitement en septembre, votre pension à partir d'octobre. La plupart des rectorats recensent les demandes de retraite pour la rentrée un an auparavant. Cette disposition de gestion doit vous assurer que votre titre de pension aura été préparé en temps utile pour éviter toute rupture de revenus. Mais toute demande formulée dans un délai de six mois est recevable. Attention, la demande signée vous engage, une modification de la date de départ souvent acceptée par l'administration ne l'est pas systématiquement. En cas de promotion possible, vérifiez

la date d'effet éventuelle : les six mois dans l'échelon sont impératifs pour la prise en compte du dernier traitement indiciaire comme référence. Une fois votre dossier déposé, le dialogue avec les services des pensions doit permettre la prise en compte de l'intégralité de vos droits. Vérifiez soigneusement tout document reçu, adressez les pièces justificatives nécessaires à la correction des erreurs éventuelles. Le SNES permet à ses syndiqués de s'assurer d'une application correcte de la règle, les conseille sur les recours éventuels à conduire et entend mobiliser à l'occasion du rendez-vous de 2008, parce que la loi de 2003 a organisé l'affaiblissement des pensions, a introduit bien des injustices et parce que le gouvernement entend approfondir ces orientations.

■ Anne Féray, anne.feray@snes.edu

## Réforme STI : toujours pas de décision du ministère

Alors que les projets de programmes ont été mis en consultation en mai juin de cette année, le ministère semble encore tergiverser sur le lancement de la réforme STI. Il semble être question d'une mise en application à la rentrée 2009 ou même d'un enterrement pur et simple du projet. Dans les établissements, c'est le flou le plus complet, les effectifs élèves fondent et plus personne ne sait exactement ce qu'il adviendra de cette série et de ses enseignants. Certains recteurs utilisent l'absence de décision pour supprimer les sections et proposer aux enseignants de STI de vastes plans de reconversion. Nous avons déjà dit que le projet de l'inspection générale était critiquable et qu'il devait être amélioré et enrichi. En particulier les formations oubliées devraient pouvoir y trouver leur place. Mais, de la part du ministère, l'absence de décision, prenant en compte les éléments du débat, est condamnable. Alors que les formations technologiques industrielles devraient être un des vecteurs du développement du lycée, leur abandon serait un non-sens aussi bien pour le système éducatif que pour le développement économique et social.

## Erratum : le service des stagiaires passe de 4-6 à 8 heures par semaine



Une erreur s'est glissée dans L'US de rentrée n° 655, ainsi que dans le Courrier de SI n° 1. Le service hebdomadaire des stagiaires y est défini pour une durée comprise entre 8 et 10 heures. Il faut lire : entre 6 et 8 heures. La réforme de la formation des maîtres a allongé le temps de stage en responsabilité à 288 heures sur

l'année. Cependant cette dernière reste de 36 semaines. Certains recteurs ont mal interprété les nouveaux textes et ont tenté d'annualiser ce temps de service sur 31 semaines (notamment en lycée). Le SNES est intervenu auprès du ministère pour faire corriger cette situation. De plus, les stagiaires de SVT et Physique chimie qui effectueraient 8 heures de cours, peuvent bénéficier de l'heure de préparation (dite « heure de vaisselle »). Leur service passe donc à 7 heures puisqu'ils ne peuvent pas effectuer d'heure supplémentaire. Le SNES continue à demander le retour à une durée de stage de 4 à 6 heures par semaine ainsi que l'abrogation du cahier des charges de la formation des maîtres.

## Arnaque

Le budget 2008 prévoit la suppression de plus de 2 000 emplois de MI-SE. Ces suppressions découlent de la « mise en extinction » du corps des MI-SE et de son remplacement, nombre pour nombre, par les assistants d'éducation (AED). Dans le même temps, à grand renfort médiatique, le gouvernement annonçait la création de plus de 2 000 emplois d'AVS<sup>(1)</sup> pour aider les élèves handicapés. En fait, les emplois de MI-SE supprimés ne seront pas remplacés par des emplois d'AED mais serviront à financer ces nouveaux AVS. La création des emplois nécessaires d'AVS se fera donc au détriment de l'encadrement de l'ensemble des élèves. Belle arnaque.

D. R.

(1) AVS : Assistant de vie scolaire.

« La propagande est aux démocraties ce que la violence est aux dictatures »

NOAM CHOMSKY

## TÉMOIGNAGE NAISSANCE D'UN COLLÈGE

**Face au retard que connaissait l'académie, un puissant mouvement revendicatif a soulevé l'académie de Montpellier au printemps 2000, les collectivités territoriales ont promis neuf lycées dont deux ouvrent à cette rentrée, ainsi qu'une demi-douzaine de collèges. Témoignage d'une collègue.**

Tout neuf, tout beau ?! Me voici dans les locaux du nouveau collège de Pia, Jean Rous : un nom prometteur (du moins, je l'espère) en hommage à cet homme de gauche, opposé au franquisme et militant de la décolonisation. Il fallait un établissement de proximité pour les deux villages de Pia et Bompas, banlieues de Perpignan et désengorger deux collèges de la cité catalane. Un beau collège, assez pratique : toutes les salles de classe sont regroupées dans un même bâtiment tout en longueur. À l'étage, des « maisons » pour le français, les langues, l'histoire-géo et les maths ; le rez-de-chaussée étant réservé aux autres matières. Certes, les profs d'EPS s'adaptent : un beau gymnase oui, mais tout le matériel n'est pas arrivé ; de même que les profs d'histoire-géo : pas encore de rétroprojecteurs... Les voilà obligés de faire preuve de leurs talents de cartographes au tableau, d'autant plus que,

budget oblige, l'établissement ne possède pas de manuels. Sinon, nous sommes superbement dotés en postes informatiques... qui sont sur le point d'être mis en réseau... Un bel avenir en perspective, non ?! Au fil des jours, on se rend compte des manques et des réajustements à faire. Être partie prenante pour achever la « construction » du collège est particulièrement motivant. Nous agissons à la fois pour nous, tout personnel confondu, et aussi pour les jeunes. Et le propre d'une « ouverture », c'est peut-être de mettre au point une foule de « détails » essentiels et superflus (mais ô combien importants !). (À ce propos, ...la pause café de la récré... on s'organise !)

« Ouvrir un collège » c'est aussi une situation assez étrange au début mais intéressante à vivre : personne ne connaît personne mais nous sommes déjà une équipe ! Peu à peu des liens se créent (nous parlons de nos élèves communs) et au fil des jours les conversations s'étoffent. Un grand merci pour la chaleureuse initiative de la grillade dès le premier week-end !... Sinon, bien sûr, il y a des élèves ! Mignons... et moins sympas pour certains. Il faut dire que le public de ce nouvel établissement arrive, pour la plupart, de deux collèges « difficiles » de Perpignan... Mais les enseignants, le principal et la CPE veillent... Tout semble mis en œuvre pour réussir cette rentrée et construire l'avenir :



© Daniel Maunoury

patience, bon sens, dynamisme, bonne volonté et motivation... Suis-je pleine d'illusions ? Non, un prof, jamais ! Ça se saurait ! De plus, nous débutons avec 463 élèves (mais des effectifs lourds) et 26 enseignants : un petit comité, ce qui facilite sans doute une mise en place. Le collège doit atteindre les 750 élèves dans les années à venir. Toujours est-il que malgré les quelques flous – le temps de mettre en place notre fonctionnement – ce début d'année et cette expérience – sans doute unique pour moi professeur d'à peine dix ans d'expérience – d'« ouvrir » un collège, sont très enrichissants professionnellement et humainement. Après une semaine de cours, j'y crois... encore ! À suivre !

■ V. Dubourdiou, professeur de lettres classiques

## QUESTIONS-RÉPONSES SUR L'ABROGATION DU DECRET ROBIEN TENIR BON SUR CET ACQUIS

**Le décret (publié au JO du 1<sup>er</sup> septembre) est clair : « les décrets ... sont rétablis dans leur rédaction en vigueur à la date de publication du décret du 12 février 2007 ». Mais les moyens ont été rendus aux établissements essentiellement en heures supplémentaires, et certains chefs d'établissement, voire des recteurs avancent des lectures du texte pour « reprendre la main ». Le point :**

### Des heures supplémentaires peuvent-elles être imposées aux collègues ?

Le décret n° 99-880 du 13 octobre 1999 est toujours en vigueur et il stipule qu'une seule heure supplémentaire année (HSA) peut être imposée. Mieux, dans certaines situations aucune heure supplémentaire ne peut être imposée (voir site ou le Recueil des Lois et Règlements RLR 802-1). Faire reposer sur les collègues qui acceptent des heures supplémentaires la possibilité des dédoublements ou l'allègement d'effectifs après avoir supprimé des postes est inacceptable. Pour cette rentrée, il est encore temps d'exiger des blocs horaires.

### Les heures de première chaire en second cycle, CPGE et en STS et les décharges statutaires ne peuvent-elles être accordées qu'en heures supplémentaires année ?

Réglementairement, la réponse est non. Ces heures sont par définition des décharges de service qui modifient en baisse le maximum de service dû et devraient être intégrées dans les services, donc en heures-poste. La situa-

tion actuelle est due aux choix inacceptables du gouvernement précédent. Nous n'avons pas à en payer le prix. Rien ne peut s'opposer réglementairement à ce que les collègues les obtiennent en heures postes (cf. question 1).

### Les articles modifiant les décrets de 1950 qui précisent ou élargissent les conditions d'attribution de la première chaire ou de certaines décharges ont-ils été rétablis ?

Le texte des décrets Robien étant abrogé, ce sont les textes précédents qui s'appliquent, et donc les heures de décharge pour les laboratoires de langues, le cabinet d'histoire, etc., ainsi que la première chaire pour les disciplines qui sont apparues après 1950 doivent être accordées, dans les conditions qui prévalaient jusqu'à l'an passé.

### Mon service comporte 3 heures en CPGE. Comment sont-elles décomptées ?

Chaque heure effectuée dans le cadre d'un service partiel en CPGE étant décomptée 1 h 30, le service de 3 heures est donc compté pour 4 h 30. Un(e) collègue effectuant le service suivant : 3 heures en CPGE, 5 heures en classe de

Première et 5 heures en classe de Seconde a droit à l'heure de première chaire. Avec un maximum de service de 15 heures ce(tte) collègue percevra donc une demi-heure en HSA. **À quel taux sont payées les heures supplémentaires année ?**

C'est la règle en vigueur depuis le décret de 1999 qui s'applique. Seule la première heure supplémentaire (imposée) a été « revalorisée » de 20 %. Attention à la vérification du calcul de votre service et à ne pas confondre heure supplémentaire année qui est une heure inscrite à votre emploi du temps (HSA) et heure supplémentaire effective (heure payée ponctuellement pour des tâches qui ne relèvent pas de votre service hebdomadaire d'enseignement ou HSE).

**Consulter le guide pratique paru dans L'US de rentrée, l'abécédaire dans le Courrier de S1 n° 1 ou le site du SNES : <http://www.snes.edu/clet/> En cas de problème, saisissez la section académique du SNES.**

■ Nicole Sergent

## TROIS QUESTIONS À

**SANDRA LANCIA**  
PROFESSEUR CERTIFIÉE D'ITALIEN  
EN COMPLÉMENT DE SERVICE

### L'US : Quelle est votre situation professionnelle ?

**Sandra Lucia :** j'ai 37 ans, je suis titulaire depuis 1999, TZR depuis 2000, j'ai enfin obtenu un poste fixe à la rentrée 2007 au collège Clémenceau d'Epinal (Vosges) avec un complément de service au collège Jules Ferry, dans la même commune. Je me sens désormais un professeur à part entière, je ne suis plus constamment ici et ailleurs, comme souvent les TZR, mais le complément de service est une vraie source de difficultés.

### L'US : Pouvez-vous préciser ces difficultés ?

**S. L. :** D'abord mon ou plutôt mes emplois du temps !... Mes heures sont casées comme on peut, du lundi 8 heures au vendredi 17 heures, avec énormément de « trous », l'enseignement en langues vivantes se fait en groupes, sur plusieurs classes alignées en « barrettes » donc avec peu de souplesse, ce qui n'arrange rien. Et puis, évidemment, le nombre de réunions est multiplié par deux, les conseils de classe se chevauchent et je dois me justifier pour mon absence d'ubiquité. Organiser un voyage scolaire revient à supprimer autant de cours dans l'autre établissement : pas simple à gérer auprès des parents. L'intégration dans l'équipe éducative est inconfortable : certaines infos m'échappent surtout là où j'ai le moins d'heures, d'où peut-être une envie moindre de s'investir, mais on le fait quand même, pour les élèves !

D'autant que les effectifs d'élèves qui ont pris l'italien ont un peu augmenté. Par ailleurs il y a les déplacements quotidiens entre mon domicile et « mes » établissements...

### L'US : comment améliorer vos conditions de travail ?

**S. L. :** J'ai eu recours au temps partiel, mais en réalité je travaillais tous les jours, je perdais du temps en déplacements et donc de l'argent. Je ne veux pas de bivalence ! J'ai été formée en italien, je ne suis ni formée ni tentée par une autre discipline que la mienne. Faute de pouvoir l'éviter, j'aurais apprécié de pouvoir au moins choisir l'établissement où effectuer mon CDS. De toutes façons, je saurai faire respecter mon métier de professeur d'italien !

Propos recueillis par Matthieu Leiritz

## Chèques-vacances, aides à l'installation et au logement, garde des enfants... c'est l'Action sociale

### Prestations

Les prestations d'action sociale, ministérielles ou interministérielles, sont délivrées sur demande expresse des intéressés. Les plafonds d'attribution, taux et montants des prestations sont actualisés chaque année. Suite aux demandes répétées des représentants du SNES dans les instances d'action sociale, les services sociaux des rectorats publient de plus en plus des brochures annuelles relatives aux prestations sociales. Consultez ces publications pour savoir si des prestations propres à chaque académie ou à chaque Région existent.

Les textes nationaux de référence et de nombreux formulaires de demande sont téléchargeables dans la rubrique « Action Sociale » de notre site [www.snes.edu](http://www.snes.edu). Faites valoir tous vos droits ! [action.sociale@snes.edu](mailto:action.sociale@snes.edu)

### Montants

Aides à l'installation : création du prêt-mobilité pour payer la caution locative, 1 000 € maximum, remboursable en 3 ans (taux : 0 %).  
Garde des jeunes enfants : création du CESU « garde des enfants 3-6 ans », conditions semblables à celles du CESU « 0-3 ans », mise en œuvre courant 1<sup>er</sup> trimestre 2007-2008.  
Textes de référence téléchargeables dans la rubrique « Action Sociale » de notre site [www.snes.edu](http://www.snes.edu).

### Nouveauté

La circulaire n° 07-121 sur l'action sociale ministérielle est parue au BO n° 30 du 30 août 2007. Ce texte refond et abroge la totalité des textes antérieurs sur les prestations ministérielles. Il a valeur générale et permanente. Il réorganise et élargit le champ des ASIA (prestations d'initiative académique) et des bénéficiaires (inclusion des assistants d'éducation et des AVS, y compris rémunérés sur le budget des EPLE ; abaissement à 6 mois d'emploi du seuil d'admission des non-titulaires au lieu de 10 mois précédemment). La date limite d'entrée en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2008 (début de l'année budgétaire). Tout commande une mise en œuvre dès parution, c'est-à-dire dès cette rentrée scolaire 2007.

# PETITES ANNONCES

SNES-PETITES ANNONCES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 - Tél. 01 40 63 27 10

## LOCATIONS

Grasse, St-Jean. Loue chambre, nuit/semaine. Tél. 06 76 29 79 98.

Bastille, studio 43 €/nuit, 280 €/sem. Tél. 01 43 46 67 63.

Marrakech, loue riad. Tél. 06 31 86 99 05. dar.fangui@yahoo.fr

Lubéron, loc. ttes vac. pr privat mas tt cft, calme, charme, jeux d'ext., pisc., act. mult. 04 90 68 22 21 www.provence-lourmarin.com

Clamart, gare 5' Montparnasse, app. à louer, libre fin octobre, 3 p. s. de bains, eau chaude et chauff. collect., 2<sup>e</sup> ét., imm. rénové, 630 € + 120 € ch. Tél. 01 47 02 45 00.

Paris 5<sup>e</sup>, quartier latin, loue studio calme, courts et moyens séjours. Tél. 02 38 93 01 75 ou 06 87 34 03 10.

Ile de Ré, mais. conf., village pittor., port, pistes cycl., forêts ; La Rochelle à 20'. Toute l'année. Tél. 05 46 35 97 56 / 06 10 71 24 75.

## IMMOBILIER

Coll. muté, vend Béziers, exc. emplacement, gde maison + jardin, 255 000 €. Tél. 06 81 24 62 13.

Fille coll. achète T3 Levallois/ Billancourt. Tél. 06 73 71 25 28.

## LOISIRS

Maroc, randonnées : montagne & désert : www.abdou-mandili.com Aventuras Chilenas. Voyage FSU retraités 81, 13-19 avril 2008, Santiago Concepción Valparaiso Puerto Monti, Ile de Chiloé. Rens. appeler 05 63 55 23 06.

## DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition, neufs, px importateur. Ex. : 1<sup>er</sup> prix 1 070 € livr. et SAV, ds tte la France, Bechstein, Baldwin, Feurich. Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouv. 7/7.

Tarifs : 1 ligne = 9 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 14 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

## Élections 2007 à la CA nationale du SNES

Les résultats S1 par S1 des élections à la CA nationale du SNES de mai 2007 peuvent être consultés ou téléchargés sur le site du SNES (<http://www.snes.edu> espace adhérents).  
Les syndiqués, qui à titre personnel, souhaiteraient en recevoir un exemplaire « papier » peuvent en faire la demande ([eugenio.bressan@snes.edu](mailto:eugenio.bressan@snes.edu)) avant le 30 septembre 2007.

Publicité

ASSOCIATION  
**ATHENA**

Plus de 40 ans d'expérience dans le voyage scolaire en Grèce, Crète, Italie, Espagne, Tunisie, Chypre, Turquie, Egypte, Provence...

Formules économiques en Grèce, à Rome, en Turquie

Tout est sur notre site :  
[www.athenavoyages.com](http://www.athenavoyages.com)

Catalogue sur demande :  
Tél. 06 74 650 01 44  
www.athenavoyages.com  
Tél. 04 93 13 93 13 • Fax 04 93 13 93 13

Publicité



Mon banquier est encore au lycée !



Paul, 35 ans, professeur de maths est l'un de vos Délégués Départementaux de la CASDEN Banque Populaire. Commentaire qu'un enseignant pour vous conseiller ?

La Banque de l'Éducation

Née de la volonté des enseignants, créée et gérée par eux, la CASDEN Banque Populaire est la banque coopérative des personnels de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Culture. Parce qu'elle vous connaît, la CASDEN Banque Populaire vous propose des crédits et produits d'épargne spécialement adaptés à vos besoins.

Plus de 50 000 nouveaux Sociétaires la rejoignent chaque année. Animée par vos collègues présents dans plus de 100 Déléguations Départementales et par des Co-répondants d'Établissements Scolaires, elle a noué un partenariat avec les Banques Populaires pour vous apporter un service bancaire complet de proximité.

Pour découvrir tous vos avantages :

- contactez votre Délégué Départemental CASDEN ou l'agence Banque Populaire de votre choix
- contactez directement sur [www.casden.fr](http://www.casden.fr)
- ou par téléphone, CASDEN Direct au 0 826 824 400 (11h-18h) (L-14h)



ADAPT Éditions,  
Un service du SNES

### VIENT DE PARAÎTRE

Un ouvrage très attendu qui n'est pas une réédition mais une nouvelle réflexion sur le métier de CPE et la vie scolaire.

### Conseiller principal d'éducation : CPE - Regards sur le métier



Les CPE appartiennent à ces catégories de professionnels qui accomplissent au quotidien, avec conviction et passion, un travail peu visible mais dont l'ensemble du système bénéficie. Chercheurs et praticiens croisent leurs regards pour mieux identifier l'une des figures les plus originales du système éducatif français, souvent enviée par d'autres pays. Cet ouvrage s'adresse aux CPE et à leurs collègues enseignants comme à tous ceux qui aspirent à réussir l'un des concours les plus sélectifs de l'Éducation nationale.

• Coordonné par Régis Rémy, Soizic Le Pautremat et François Galaup, Adapt Éditions, juillet 2007, 18 euros. Port gratuit.

### Bon de commande

Nom : .....

Adresse : .....

Commande : .....

À commander à Adapt - 46, avenue d'Ivry - 75647 Paris Cedex 13, avec chèque correspondant (port gratuit) ou sur [adapt.snes.edu](http://adapt.snes.edu) (paiement en ligne)



L'Université Syndicaliste n° 656 du 15 septembre 2007, hebdomadaire du Syndicat national des enseignements de second degré (FSU) 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. : 01 40 63 29 00. Directeurs de la publication : Serge Chatelain ([serge.chatelain@snes.edu](mailto:serge.chatelain@snes.edu)), Gérard Anthéaume ([gerard.antheaume@snes.edu](mailto:gerard.antheaume@snes.edu)). Rédacteur en chef : Matthieu Leiritz. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03, [contact@comdhabitude.fr](mailto:contact@comdhabitude.fr). Publicité : MAIF (p. 2), CASDEN, Chemin du Sud, Athéna (p. 8). Un encart volant sur la totalité (sauf DOM-TOM étranger) : France Abonnement, un encart volant (anglais) : Nathan Speakeasy, un encart volant (lettre) : Nathan NRP. Compogravure : CAG, Paris. Imprimerie : SIEP, Bois-Le-Roi (77). Abonnements : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France : 28 € ; étranger et DOM-TOM : 42 €. 2) Autres : France 39 € ; étranger et DOM-TOM : 53 € - N° CP 0108 S 06386 - ISSN n° 0751-5839. Dépôt légal à parution.